Simplifier la commande publique!



TOP 20 de 2023

Infographies réalisées par notre équipe de juristes MOTCO Groupe achat solutions



ILS SONT ...

Nécessaires au service public

Et peu importe qu'ils soient acquis réalisés ou même <u>apportés</u> par le titulaire!

CE, Sect., 29 juin 2018, Vallée de l'Ubaye,

Parfois qualifiés par le contrat

Les parties peuvent convenir qu'un bien "normal" est un bien de retour.

La réciproque n'est pas vraie!

Distincts des biens de reprise et des biens propres

Les biens de reprise sont seulement utiles = faculté de reprise du concédant

Les biens propres ne sont ni nécessaires ni utiles = propriété exclusive du titulaire.

Toutefois, un bien qui a été un jour nécessaire mais ne l'est plus reste un bien de retour, jusqu'à ce que le concédant dise le contraire

ILS FONT ...

Retour... quand?

Ils intègrent la propriété du concédant immédiatement.

Sauf si le contrat retarde cette incorporation (au plus tard à son terme).

obligatoire!

aucun cas faire obstacle, indirectement, à l'incorporation.

Retour gratuit

Le retour des BIENS AMORTIS est en principe gratuit

BIENS NON AMORTIS est

Le plafond est aussi plancher à l'égard du délégataire public : la règle de calcul devient impérative (interdiction des libéralités). CE. 25 oct. 2017. Che du Crossic, nº402921

contrat

Retour



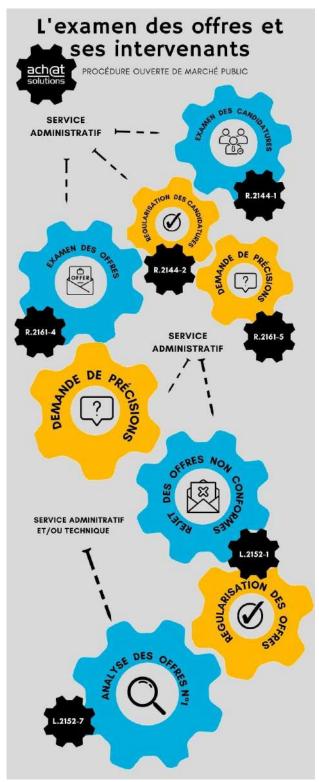
Le contrat ne peut en



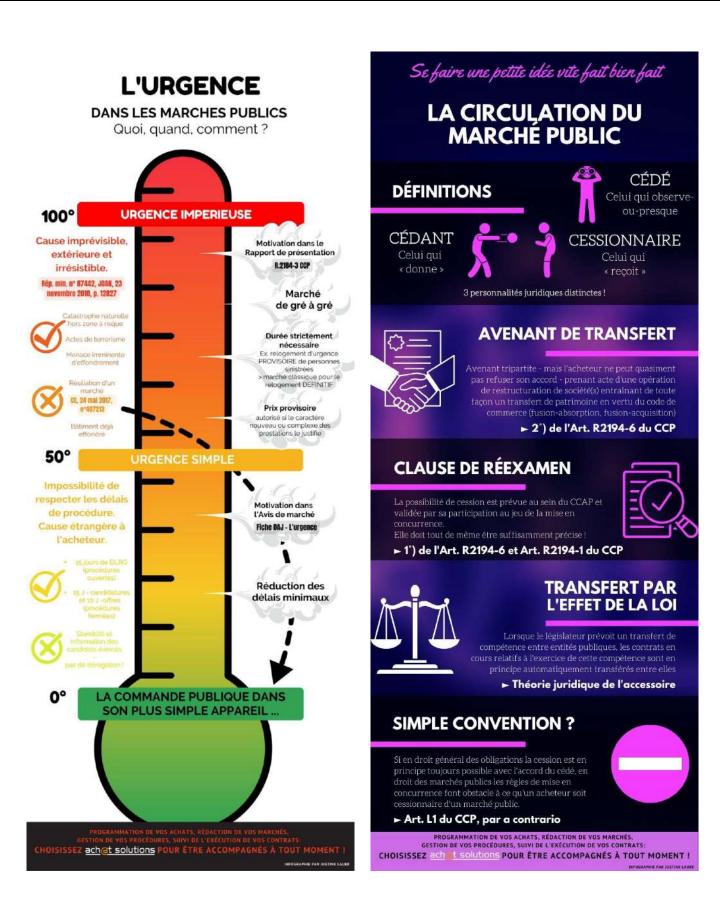
indemnisé par le contrat, sous réserve d'un plafond

Le "retour" des BIENS APPORTES (donc amortis...) peut être indemnisé par le

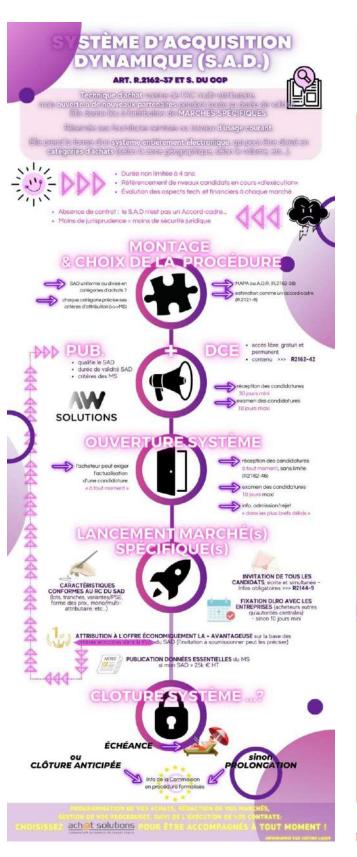
PROGRAMMATION DE VOS ACHATS, RÉDACTION DE VOS MARCHÉS, GESTION DE VOS PROCEDURES, SUIVI DE L'EXECUTION DE VOS CONTRATS thoisissez <mark>ach@t solutions</mark> pour être accompagnés à tout moment



Infographies réalisées par notre équipe de juristes ALORCO Groupe achat solutions L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACHAT PUBLIC



Infographies réalisées par notre équipe de juristes ^\Q r C O Groupe achat solutions L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACHAT PUBLIC



Marchés sans publicité ni mise en concurrence

Articles R. 2122-1 à R 2122-11 du COP

Urgence impérieuse (Art R. 2122-1 CCP), par exemple pour l'exécution d'office, en urgence, des travaux mentionnés à l'art L. 1311-4 du code de la santé

Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, ou seules des candidatures irrecevables définies à l'art R. 2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'art L. 2152-4 ont été présentées (Art R. 2122-2 CCP)

Opérateur économique déterminé pour raisons artistiques, techniques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité (Art R. 2122-3)

Achat de matières premières cotées et achetées en bourse (2° de l'art R. 2122-4) Livraisons
complémentaires par
le fournisseur initial et
destinées soit au
renouvellement partiel
de fournitures ou
d'installations, soit à à
leur extension (1° art R.
2122-4)

En FCS, conditions particulièrement avantageuses auprès de certains opérateurs (Art R. 2122-5)

Lauréat(s) de concours (Art R 2122-6 CCP)



Réalisation de prestations similaires (Art R 2122-7 CCP).

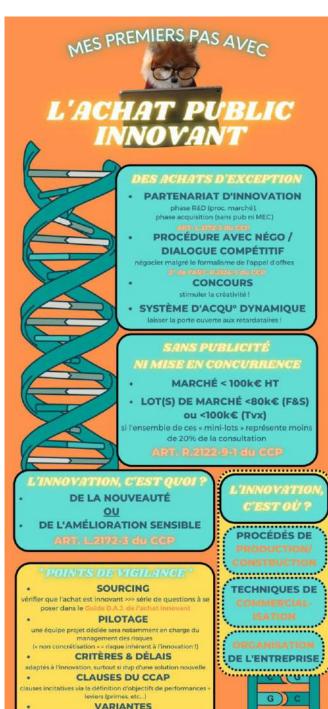
Valeur estimée inférieure à 40 000 € HT (Art R. 2122-8 CCP) ou 100 000€ HT en travaux jusqu'au 31. décembre 2024 (décret n° 2022-1683) Fournitures de livres
non scolaires
répondant à un
besoin dont la valeur
estimée est inférieure
à 90 000 € HT (pour
acheteurs Art R. 2122-9
CCP)



INFOGRAPHIE PAR NAOUALE EL YAHLIFI

Infographies réalisées par notre équipe de juristes ACCO Groupe achat solutions L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ACHAT PUBLIC





PROGRAMMATION DE VOS ACHATS, RÉDACTION DE VOS MARCHÉS, GESTION DE VOS PROCÉDURES, SUIVI DE L'EXÉCUTION DE VOS CONTRATS: CHOISISSEZ <u>ach at solutions</u> pour être accompagnés à tout moment!

la DAJ conseille de les « flécher » dans un cadre de mémoire tech, pour forcer les entreprises à en justifier les avantages

bien penser les critères de choix, communs à la solution de base et aux variantes

• PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
bien penser la répartition/(con)cession des droits issus du marché, afin de ne pas tomber en situation de dépendance l

OSRAPHIE PAR JUSTIME LAURE

Infographies réalisées par notre équipe de juristes ACCO Groupe achat solutions





Le versement de l'avance dans les marchés publics



L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire, avant tout commencement d'exécution de ses prestations.

L'avance est une dérogation à la règle du « service fait ».

Un droit pour l'entreprise



L'acheteur ne peut pas refuser le versement de l'avance si

- 1- Le marché a un délai d'exécution supérieur à 2 mois :
- 2- Et que le montant initial du marché, de la tranche ou du minimum d'un accord-cadre à bons de commande sur la période ou, en l'absence de minimum, le montant du bon de commande excède 50.000 € HT.

En dehors de ces cas, l'acheteur a toujours la possibilité de proposer volontairement une avance dans le marché!



Les minimaux règlementaires

30% L'Etat propose une avance minimum de 30% aux titulaires

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements, ainsi que les établissements publics administratifs de l'Etat (hors EPS) qui ont des dépenses de fonctionnement supérieures à 60.000.000€ HT proposent une avance minimum de 10% aux titulaires TPE/PME.

Dans tous les autres cas, le taux minimum de l'avance est de 5%.

Les options prévues par les CCAG



achat solutions

option (B

Application des **minimaux règlementaires** (soit, 5, 10 ou 30% selon le type d'acheteur et la taille de l'entreprise).

L'option (I)

L'avance est de **30% pour les titulaires TPE/PME** (et ce, quel que soit le type d'acheteur), ou de 5% pour les autres titulaires.

ATTENTION: Si l'acheteur applique le CCAG, dans le silence du contrat, c'est l'option A qui s'applique par défaut.



La garantie de l'avance

Les collectivités territoriales, leurs établissements et leurs groupements peuvent toujours conditionner le versement d'une avance à la constitution d'une garantie à première demande (GAPD) ou d'une caution personnelle et solidaire.

Les autres acheteurs ne peuvent exiger une de ces garanties que si l'avance est supérieure à 30%.

NICCO Kévin

Infographies réalisées par notre équipe de juristes Marco Groupe achat solutions



RÉDIGER SON GUIDE INTERNE

QUELQUES POUR BIEN RÉUSSIR !



CCROCHER

Poser les enjeux dès le début : quels sont les inconvénients / les risques et les avantages attachés au respect des règles?

- · Risque pénal (agents)
- Risque politique et financier (structure)
- · Harmonie, efficacité et accélération des process !



IBLER

- Raisonner en pratique (pas d'historique, découpage par thème transversal plutôt que selon le plan du code : formaliser un "petit marché", réagir en cas de défaillance, etc...)
- · Rester synthétique, donner les clefs principales de compréhension et d'application : il s'agit d'orienter les services opérationnels et pas de se substituer au service juridique/marchés



ROGESSER

- · Pas toutes les informations d'un coup! Mieux vaut un guide interne épais mais aéré que court mais noyé d'informations en bloc
- Du général vers le spécial...
- Et dans l'ordre "logique" : règles de computation d'abord, déroulé des procédures ensuite!



LLUSTRER

- · Augmentez l'attractivité et la lisibilité avec du visuel (tableau, schémas, infographies...)
- De bons exemples valent mieux qu'une définition opaque (ex : variantes, PSE...)
- N'ayez pas peur d'être ludique : en 2013, la Ville de Marseille imaginait trois personnages super-héroïques incarnant l'intérêt général, le service public et la protection des deniers publics afin de guider ses agents!



QUIPER

Votre quide est une boîte à outils avant tout !

- séries de questions à se poser
- documents-types
- scénario(ii)-types
- méthodologies
- · tableaux d'analyse
- · rétroplannings à compléter...



FFUSER

Un guide méconnu est un guide qui n'est déjà plus...

- · Communiquez lors de sa mise en place
- · Organisez des formations internes
- · Rendez le support facilement accessible

CHOISISSEZ achat solutions POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS À TOUT MOMENT!

CHOISISSEZ achat solutions POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS À TOUT MOMENT!

Infographies réalisées par notre équipe de juristes ^\Qrco Groupe ach@t solutions

HAUSSE DES PRIX ET DIFFICULTÉS D'EXÉCUTION

Quels sont les leviers mobilisables par les acteurs de la commande publique pour faire face aux conséquences de la crise sur les contrats en cours et à venir ?



PHASE PASSATION

ANTICIPONS!

PHASE EXECUTION TRAITONS!

Prévoir une formule de révision appropriée

Sans partie fixe, ni de clause butoir ou de sauvegarde, avec une périodicité et un indice pertinents.

Art. R.2112-13 du CCP.

Appliquer la formule de variation des prix

Si celle-ci a été prévue au contrat...

Circulaire nº6338-SG du ler avril 2022.

Inclure une clause de réexamen

Pour adapter les conditions d'exécution (y compris financières) du contrat, sous réserve qu'elle soit claire, précise et non équivoque.

R.2194-1 du CCP.

Aménager les conditions d'exécution

Modification des délais, admission de produits de substitution, renonciation aux pénalités... Sous réserve de ne pos apporter de modifications substantielles au contrat.

Circulaire nº6338-5G du ler avril 2022.

Augmenter le taux de l'avance

Et réduire (voire supprimer) les garanties associées.

Art. R.2191-1 et s. du CCP.

Délégation de paiement et/ou acomptes sur approvisionnement

Pour accroître la confiance des fournisseurs envers le titulaire et influer sur la trésorerie de ce dernier.

> Instruction nº 12-012-M0 du 30 mai 2012. Art. 10.4 du CCAG-Travaux.

Réduire les délais de paiement

Et surtout... les respecter afin de ne pas mettre en difficulté le titulaire, ses soustraitants et ses divers partenaires,

Article L.2192-10 du CCP.

Théorie de l'imprévision

Indemnisation de l'entreprise en cas de circonstances imprévisibles, extérieures aux parties et bouleversant temporairement l'économie générale

Art. L6 du CCP,

Abandonner la procédure

projetées sont susceptibles d'engendrer des difficultés en cours d'exécution, la procédure pourrait être déclarée sans suite afin de relancer une nouvelle consultation en bonne et due forme...

Art. R.2185-1 du CCP.

Résilier le contrat

La résiliation peut notamment être prononcée au cas où la poursuite du contrat nécessiterait une modification substantielle de celui-ci...

Mais aussi de manière amiable!

Art. 12195-6 du CCP. CE 5/12/1986 Nº49345.



LES PETITS LOTS

UNE SOUPLESSE PROCÉDURALE



LE MÉCANISME DES PETITS LOTS PERMET D'EXTRAIRE UN OU PLUSIEURS LOT(S) D'UNE CONSULTATION AFIN DE LE(S) PASSER, EN PARALLÈLE, SELON UNE PROCÉDURE PLUS SOUPLE.

PASSAGE D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE À UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

1- Le lot est inférieur à 80,000 € HT pour les fournitures ou les services ou à 1,000,000 € HT pour les travaux.

ET

2- Le(s) lot(s) concerné(s) ne représente(nt) pas plus de **20%** de la valeur totale estimée de tous les lots.

HER PRIMITER

PASSAGE D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE <u>OU</u> ADAPTÉE À UNE PROCÉDURE DE GRÉ À GRÉ

1- Le lot est inférieur à 40.000 € HT pour les fournitures ou services ou à 100.000 € HT pour les travaux jusqu'au 31/12/2024 ou pour les achats innovants.

EI

2- Le(s) lot(s) concerné(s) ne représente(nt) pas plus de 20% de la valeur totale estimée de tous les lots.

Art. R. 2122-B et R. 2122-9-1 do CCP et art. 3 du Bécret 2022-1683 du 18 décembre 2022.



L'intérêt est, notamment, de bénéficier de délais réduits (publicité, par ex), de pouvoir négocier ou de favoriser l'émergence d'offres locales.



INFOGRAPHIE PAR NICCO KÉVIN

Infographies réalisées par notre équipe de juristes ACCO Groupe achat solutions





FORMES

GARANTIE A PREMIÈRE DEMANDE (GPA):

acte par lequel un garant s'engage à payer dès sa lère demande l'acheteur (NOTI 7)

RETENUE DE GARANTIE (RG):

somme prélevée par fractions sur les acomptes, les règlements partiels définitifs et solde

CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE (si autorisée):

contrat par lequel une personne s'engage envers l'acheteur à remplir l'obligation du titulaire au cas où celui-ci n'y aurait pas satisfait (NOTI 8)

OBJET



Art R. 2191-32 CCP :

pour seul objet de « couvrir les réserves formulées à la réception des prestations et, le cas échéant, celles formulées pendant le délai de garantie lorsque les malfaçons n'étaient pas apparentes ou que leurs conséquences n'étaient pas identifiables au moment de la réception (CE, 2 juin 1989, n° 65631)



MONTANT

Art. R. 2191-33 CCP :

Au maximum 5 % du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants (3% quand contrat État/PME)

REMBOURSEMENT



Art. R. 2191-35 CCP:

dans les 30 jours à compter de l'expiration de la garantie, ou 30 jours après la levée des réserves quand il y en a

PROGRAMMATION DE VOS ACHATS, REDACTION DE VOS MARCHES, GESTION DE VOS PROCÉDURES, SUIVI DE L'EXÉCUTION DE VOS CONTRATS: CHOISISSEZ <u>ach@t solutions</u> POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS À TOUT MOMENT!

INFOGRAPHIE PAR NAQUALE EL YAKHLIF

🃆 LE DÉLAI DE PAIEMENT

GLOBAL

Article R2192-18 du code de la commande publique (CCP)

Le délai de paiement intègre l'intervention :

- · de l'ordonnateur,
- · du comptable,
- ainsi que d'un éventuel maître d'œuvre ou autre prestataire de services!

MUMIXAM

Articles R2192-10 et 11 du CCP

- jours pour les acheteurs qui publient au BOAMP
- jours pour les établissements de santé (locaux + Armée)
- jours pour les «entreprises publiques» appliquant le code pour l'Exécution

Article L441-10 du code de commerce



Hors contrat: 60 jours suivant facture et 30 jours suivant exécution, pour les autres « entreprises publiques »



Clause du contrat : 45 jours fin de mois après émission de la facture

OBLIGATOIRE



Versement de plein droit :

intérêts moratoires dus sans avoir à être demandés ; renonciation impossible (réputée non écrite)



Forfait de 40€

indemnité pour frais de recouvrement qui vient s'ajouter aux intérêts moratoires



Taux = 12,5%

précisément = (8% + taux de la BCE), et le taux de la Banque Centrale européenne est en constante augmentation à cause de la crise...

GESTION DE VOS PROCÉDURES, SUIVI DE L'EXECUTION DE VOS CONTRATS:

CHOISISSEZ <u>ach@t solutions</u> POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS À TOUT MOMENT!

INFOGRAPHIE PAR INSTINE LAUER

Infographies réalisées par notre équipe de juristes





PROGRAMMATION DE VOS ACHATS, RÉDACTION DE VOS MARCHÉS. GESTION DE VOS PROCÉDUBES, SUIVI O DE L'EXÉCUTION DE VOS CONTRATS: CHOISISSEZ <u>ach@t solutions</u> pour être accompagnés à tout moment !

compte du maître d'ouvrage.

Infographies réalisées par notre équipe de juristes Marco Groupe achat solutions





ENVELOPPE



MAÎTRE D'OUVRAGE

VISIONNEL



MAÎTRE D'ŒUVRE



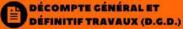
COÛT DE



- Base de calcul du **2nd seuil de tolérance** MANE assumant la mission DET : Direction de l'Exécution des Travaux engage sa



COÛT DE



Sans oublier...



RÉGIME INDEMNITAIRE



GESTION DE VOS PROCÉDURES, SUIVI DE L'EXÉCUTION DE VOS CONTRATS:
CHOISISSEZ <u>ach@t solutions</u> POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS À TOUT MOMENT!



LA RÉFORME DES DONNÉES **ESSENTIELLES**



du nombre de données

Passage de 23 à 45 données essentielles

Ex: données sur les aspects sociaux ou environnementaux, sur la sous-traitance...

PUBLICATION



sur le portail "data gouv"

Les données essentielles devront être publiées sur le portail « data.gouv ».



FUSION

des données essentielles avec celles du recensement (OECP)

Les acheteurs n'auront plus à effectuer de recensement de leurs marchés supérieurs à 90.000€ HT auprès de l'OECP (via le REAP).

Ce recensement sera réalisé automatiquement par l'OECP sur la base des données essentielles publiées par les acheteurs sur le portail data.gouv.

A noter que la fusion ne concerne pas le recensement des dépenses prévu par l'article 58 de la loi « AGEC ».



Entrée en vigueur au 1er janvier 2024

La réforme entre en vigueur au ler janvier

Elle s'applique à tous les marchés notifiés à compter de cette date.

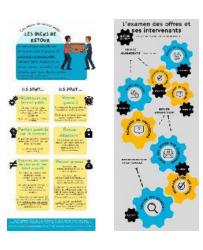
SOURCES

-Décret nº 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la

Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics

GESTION DE VOS PROCEDURES, SUIVI DE L'EXECUTION DE VOS CONTRATS:

CHOISISSEZ <u>ach@t solutions</u> Pour être accompagnés à tout moment!



































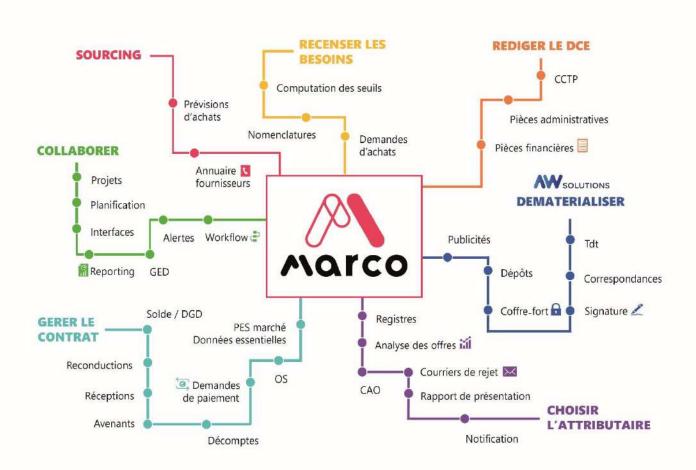




TOP 20 de 2023

Al Chaque étape de votre processus d'achat!







SUIVEZ TOUTE NOTRE ACTU



Flashez-moi!